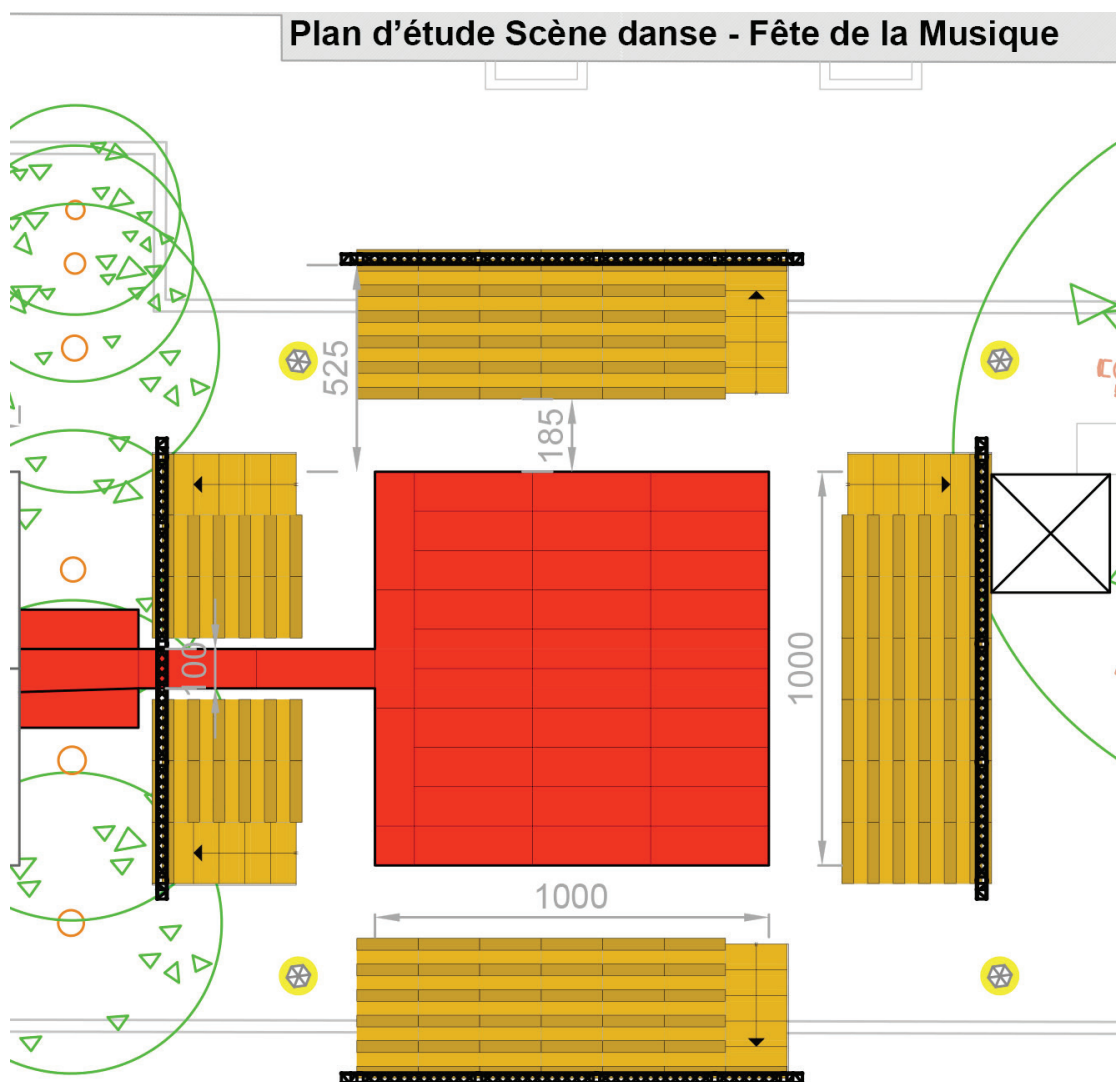


Cour des Casemates
Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 13
1205 Genève

Plateau : 10m x 10m
Scène : quadri-frontale
Tapis de danse noir



Pour cette édition, nous tenons ici à vous rendre attentifs à différents points et vous demandons de lire avec attention ces quelques remarques et commentaires :

- La programmation de la Scène de la danse est coordonnée par l'ADC durant les 3 jours.
- La Scène de la danse n'est pas ouverte aux projets de groupes d'amateurs.
- Peuvent être inscrits à l'affiche de cette programmation des projets particuliers issus de coopérations entre l'ADC et ses partenaires.
- Les pièces proposées seront programmées une fois ; toutefois, en fonction des projets que nous allons recevoir ou développer, elles pourront être programmées deux fois.
- Les danseurs professionnels, les projets en danse contemporaine et les projets qui ont un lien fort avec la musique seront choisis prioritairement.
- La technique doit être simple car nous sommes dans un espace de plein air, et les changements entre chaque pièce doivent être rapides. En raison de la configuration du lieu, nous vous demandons de ne pas proposer de spectacles utilisant de la vidéo, les conditions n'étant pas optimales pour leur réalisation technique.
- Les spectacles retenus seront présentés l'après-midi donc à la lumière du jour, merci d'en prendre compte lors de votre inscription. Certains pourront être programmés en soirée en fonction des contraintes techniques. Merci de privilégier des formats courts (20 à 30 min).

L'enveloppe budgétaire accordée pour la scène de la danse est la même qu'en 2017. Voici les conditions financières proposées :

- Pour les danseurs professionnels : cachet de 300 chf par représentation et par artiste sur scène. Pour chaque groupe de plus de cinq danseurs, un cachet forfaitaire est proposé.
- Pour les musiciens : défraiement de 100 chf par musicien et par prestation (maximum 500 chf par ensemble), en tenant compte de ce qui est proposé dans l'ensemble des scènes de la Fête de la Musique.
- Pour les compagnies juniors : défraiement forfaitaire de 100 chf par danseur sur scène, pour un montant maximum de 1'000 chf par représentation.
- Pour les écoles publiques : comme dans l'ensemble de la programmation à la Fête de la Musique, ces prestations ne sont pas rémunérées.